

MANUEL GÉNÉRAL

DE L'INSTRUCTION PRIMAIRE

JOURNAL HEBDOMADAIRE

DES INSTITUTEURS ET DES INSTITUTRICES Gav-LUSSAC PARIS

22 AVRIL 1901 n° 7028

On s'abonne à Paris, chez **MM. Hachette et Cie**, libraires-éditeurs, **boulevard Saint-Germain, 79**; dans les départements, chez tous les libraires ou dans les bureaux de poste.

Prix de l'abonnement :

FRANCE. 6 fr. »
UNION POSTALE 7 fr. 75

Prix du numéro. 10 centimes.

Les abonnements se prennent à partir du 1^{er} de chaque mois. — On ne s'abonne que pour un an.

Partie générale.

EDUCATION ET ENSEIGNEMENT : Un grand débat sur le travail manuel (E. ROCHERON). — Lecture et récitation (M. FOURNIER). — A l'étranger (GEORGES RENARD).

LÉGISLATION ET ADMINISTRATION : Fausse manœuvre (ANDRÉ BALZ). — Opinions de nos lecteurs. — Communications diverses. — Correspondance pédagogique internationale (G. MOUCHET). — Revue de la Presse. — Revue des Bulletins départementaux de l'instruction primaire.

CORRESPONDANCE : Questions diverses (F. MUTELET).

VARIÉTÉS : La défense des intérêts nationaux. — Un peu de tout et de partout.

ACTES OFFICIELS CONCERNANT L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE : Arrêté. — Personnel. — Nominations. — Promotions. — Honorariat. — Laïcisation d'école. — Annonces.

ÉDUCATION ET ENSEIGNEMENT

UN GRAND DÉBAT SUR LE TRAVAIL MANUEL¹

IV.

Le rapport de M. Ries, véritable réquisitoire contre le travail manuel scolaire, contient, malgré son apparence scientifique et sa tournure philosophique, un certain nombre d'arguments spécieux et d'appréciations inexactes qui ont pu passer inaperçus dans les discussions d'un congrès, mais qui perdent beaucoup de leur valeur et de leur portée après un examen approfondi.

L'école, d'après M. Ries, doit être un « foyer de culture intellectuelle ». « Toujours, dit-il, la culture des esprits et des cœurs apparaît comme la tâche principale. » De propos délibéré, il dédaigne ou exclut de l'éducation tout exercice physique. « C'est l'esprit, dit-il ailleurs, qui bâtit le corps. » Les travaux de couture, la gymnastique sont réduits au strict minimum et encore cette dernière doit-elle contribuer à « vivifier d'une façon indirecte le travail intellectuel ». Quant au travail manuel, « cette erreur pédagogique », cette « nouvelle hypocrisie sociale », son exclusion des programmes doit être complète.

En lisant cette partie du rapport, on pense malgré soi à l'éducation scolastique du moyen

âge contre laquelle Rabelais, Montaigne, Rousseau et tant d'autres ont exercé leur verve, et on est surpris de rencontrer, encore à notre époque, des instituteurs qui se déclarent partisans d'une éducation si peu en harmonie avec la nature de l'enfant et les besoins de la société moderne.

C'est, à notre avis, une éducation incomplète, celle qui consiste à développer exclusivement les facultés intellectuelles. Le corps et l'esprit ne sont pas séparés, opposés même comme on le pensait au moyen âge, mais ils sont étroitement unis et on ne peut négliger l'un sans nuire à l'autre. La pédagogie moderne admet que la plupart des connaissances sont acquises par l'intermédiaire des sens; il faut donc exercer ceux-ci, les développer, faire leur éducation. Comment y parviendra-t-on si le jeune écolier consacre tout son temps à écrire des devoirs ou à apprendre des leçons?

Non seulement l'éducation exclusivement intellectuelle serait incomplète, mais encore elle serait dangereuse. La plupart des élèves qui fréquentent l'école primaire demanderont au travail de leurs mains le salaire quotidien. S'ils ont été plongés pendant toute leur enfance dans ce milieu factice, dans cette école, « foyer de culture intellectuelle », fermée à toute préoccupation du monde extérieur, ils s'habitueront à considérer le travail seulement comme une occupation de l'esprit et ils en arriveront fatalement à se détourner de l'atelier ou de la charrue pour rechercher un emploi; ou, s'ils sont contraints d'exercer une pro-

1. Voir le *Manuel général*, n^o du 23 février 1901 et ceux auxquels il renvoie.

Il est indispensable de joindre la bande d'un des derniers numéros du journal aux demandes de changement d'adresse.

fession manuelle, ils le feront avec dégoût et le travail journalier sera pour eux une nécessité qu'ils subissent et non une tâche joyeusement acceptée.

Les critiques formulées par M. Ries et par les détracteurs du travail manuel scolaire proviennent d'un malentendu, d'une équivoque fâcheuse qui, en Allemagne et en France, fait mal comprendre et mal juger cet enseignement, lui demandant ce qu'il ne peut donner. Pour bien des personnes encore, travail manuel veut dire enseignement professionnel, apprentissage. On s'imagine volontiers que l'élève qui fréquente l'atelier scolaire doit y apprendre un métier et, comme jamais ce résultat n'est atteint, on en conclut que cet enseignement ne produit rien et qu'il faut le supprimer.

Nous ne saurions trop le répéter : *Le travail manuel à l'école primaire n'est pas, ne doit pas et ne peut pas être professionnel.*

Nous n'avons ni le droit ni le pouvoir de faire des mécaniciens ou des menuisiers avec les enfants qui nous sont confiés. D'ailleurs, s'il était possible d'enseigner un métier à l'école, quel métier choisir ?

Tout exercice scolaire, travail manuel compris, doit être éducatif, c'est-à-dire contribuer à l'éducation générale d'un enfant, quelle que soit sa destination future.

Nos élèves seront des ouvriers, peut-être, et il est bon d'y penser, mais ils seront sûrement des hommes, pensant, agissant, se gouvernant eux-mêmes, et c'est de cela surtout que l'éducateur doit se préoccuper. Tous les enseignements de l'école doivent contribuer à atteindre cette fin supérieure et les promoteurs du travail manuel en France, MM. Salicis et René Leblanc, s'en sont toujours souvenu.

En quoi consiste donc le travail manuel scolaire s'il n'est pas l'apprentissage d'un métier ?

Il serait trop long d'indiquer ici le programme adopté dans les écoles de la ville de Paris¹. Qu'on nous permette cependant de le caractériser en quelques mots.

Travail manuel sans atelier et par conséquent applicable partout. Exercices de pliage ou de découpage de papier et de carton permettant aux enfants d'acquérir expérimentalement la connaissance des figures géométriques : lignes, angles, surfaces solides et de leurs combinaisons en applications.

Tracé géométrique de ces figures suivant ou précédant l'exécution. Ce tracé est fait soit à main levée (croquis coté), soit avec des instruments (épure).

Ce programme peut être appliqué depuis les cours élémentaire (6 ans) jusqu'au cours complémentaire (13 ou 14 ans).

Travail manuel à l'atelier sous la direction de l'instituteur avec la collaboration d'un maître-ouvrier. Confection (d'après un dessin) d'une série graduée d'exercices en bois ou en fer remplissant les conditions suivantes :

1° Tout exercice d'atelier correspond à l'étude d'une figure géométrique dont il est l'application. La figure géométrique est étudiée en classe sous la direction de l'instituteur ; le tracé sur la matière

d'œuvre est exécuté à l'atelier sous la direction du maître-ouvrier qui dirige l'exécution pratique ;

2° La suite des exercices est combinée de telle sorte que l'enfant exécute, dans le maniement des outils, une série de mouvements proportionnés à ses forces ;

3° Tout modèle fini doit offrir à l'enfant un certain attrait, un certain intérêt par son caractère ornemental ou son utilité pratique.

Ce programme est applicable aux enfants âgés de 10 à 14 ans.

Revenons maintenant au rapport de M. Ries. Dans un deuxième paragraphe, le plus important, il examine :

Le travail manuel dans ses rapports avec l'éducation générale. — Dans ce paragraphe, M. Ries emploie un procédé de discussion vraiment trop commode. Il énumère les avantages que les partisans du travail manuel voient dans cet enseignement : culture de la volonté, acquisition de l'adresse et de l'habileté, habitude d'application, développement de l'esprit d'observation, etc., et il dit : « Mais on peut acquérir ces qualités autrement que par le travail manuel ; ce n'est nullement dans la classe des travailleurs ma-
« nuels qu'on rencontre le plus grand nombre
« d'hommes ayant une volonté ferme, énergique
« et tenace ; c'est méconnaître les lois de la
« psychologie que de prétendre que la culture de
« l'esprit peut se faire sans dépense de volonté. »

Jamais personne n'a prétendu cela et les partisans les plus convaincus du travail manuel n'ont jamais vu dans cet enseignement une panacée universelle destinée à remplacer tout autre moyen d'éducation. Nous prétendons simplement que le travail manuel peut concourir, avec les autres matières du programme, à l'éducation générale de l'enfant, nous réclamons pour lui une part dans cette éducation générale ; nous croyons que, avec son aide, on arrivera plus facilement et peut-être plus complètement au développement de certaines facultés et, en tout cas, nous nous garderons bien, pour montrer son mérite, de dire que lui seul en a et que toute éducation faite sans lui est une éducation manquée.

Essayons d'indiquer brièvement l'intérêt que le travail manuel peut offrir pour l'éducation physique, intellectuelle et morale en suivant d'aussi près que possible le rapport de M. Ries.

Education physique. — « Le travail manuel, dit M. Ries, rend la main des enfants dure, maladroit, lui enlève sa souplesse. Les partisans du travail manuel confondent le mouvement désordonné avec l'activité utile. »

Le travail manuel vient rompre heureusement l'immobilité pénible, parfois cruelle, à laquelle les exercices scolaires ordinaires condamnent de jeunes êtres en formation ; mais l'activité ainsi obtenue est-elle aussi désordonnée, aussi stérile que l'affirme M. Ries ? L'élève doit exécuter un travail déterminé, de forme voulue, de dimensions données ; il doit transformer méthodiquement une matière brute quelconque, papier, carton, bois ou fer, en un objet fini qui l'intéresse par sa forme ou son utilité. Pour réaliser cette forme voulue, pour faire produire aux outils dont il se sert l'effet attendu, l'enfant doit mesurer ses mouvements, proportionner ses efforts. Un coup de marteau trop fort ou trop faible ou mal dirigé et le travail est perdu. Toute faute dans le maniement d'un outil, tout mouvement mal combiné ou mal dirigé a une conséquence fatale, immé-

1. La méthode de travail manuel adoptée à Paris a été honorée d'un Grand-Prix à l'Exposition universelle de 1900 et les étrangers qui ont visité l'Exposition l'ont hautement appréciée. Voir *Manuel général* du 22 décembre 1900 et du 3 mars 1901.

diète et visible pour l'enfant. Si l'intérêt, l'attrait a été éveillé par la nature de l'objet fabriqué, on voit avec quelle attention, quelles précautions les outils sont maniés et combien à ces exercices les muscles se disciplinent, deviendront des serviteurs dociles de la volonté. On n'aura pas fait apprendre un métier, mais on aura fait acquérir une adresse physique générale qui sera utilisée dans toute occupation ultérieure, industrielle ou non.

De plus, l'œil mis continuellement en présence de formes précises, s'habitue à les reconnaître et à en évaluer leurs rapports. Le travail manuel apparaît ainsi non comme un mouvement désordonné, mais comme le complément nécessaire de toute éducation physique.

Education intellectuelle. — « L'école primaire, dit M. Ries, doit repousser énergiquement toute matière d'enseignement qui — comme le travail manuel — ne saurait fournir un sérieux appoint à la culture intellectuelle. »

Le travail manuel fournit-il ce sérieux appoint à la culture intellectuelle et dès lors le temps qui lui est consacré est-il du temps bien employé ?

Les connaissances qu'on peut acquérir par le travail manuel sont relativement peu nombreuses, elles se rapportent surtout à la géométrie, au système métrique et au dessin géométrique. On ne peut nier l'importance qu'a prise de nos jours le dessin géométrique, ce « langage universel de l'industrie ». Pour comprendre ce langage, pour savoir lire un dessin ou traduire par un dessin une forme quelconque, il est indispensable que les élèves y aient été exercés. Ils y deviendront d'autant plus habiles que la forme dessinée aura été réalisée par eux. C'est ce qui se fait dans toute leçon de travail manuel ; l'exécution de chaque objet est toujours accompagnée d'un dessin, croquis coté ou épure.

Ces connaissances utiles à tous, indispensables à un ouvrier, par quelle méthode les acquiert-on ? Par l'expérimentation. L'enfant est mis en présence des choses elles-mêmes. Ce n'est pas la représentation d'une figure géométrique qu'on lui montre, c'est la figure elle-même qu'il a entre les mains (en papier, en carton, en bois, en fer, peu importe) ; il l'a exécutée lui-même, il en reconnaît les propriétés, la compare avec d'autres, en trouve la définition. Il mesure, vérifie, compare, observe constamment ; les mots qu'il apprend ont pour lui une signification précise.

Education morale. — L'enfant qui d'une matière brute réalise un objet fini, fait œuvre de créateur. Cet objet fabriqué par lui a une grande valeur à ses yeux. L'enfant est fier d'avoir pu quelque chose, de n'être pas un incapable et un inutile ; la satisfaction qu'il éprouve le rend capable d'entreprendre et de mener à bonne fin des travaux plus difficiles.

Que de qualités n'a-t-il pas été obligé de montrer pour réussir son modeste exercice ! Volonté, attention, persévérance, ordre et méthode dans le travail, etc.

Et puis, n'est-t-il pas bon que les enfants apprennent dès l'école primaire que tout travailleur manuel a besoin, pour n'être pas une simple machine, de connaissances précises et doit avoir une intelligence éclairée ? Dans un de ses rapports au Conseil municipal de Paris, M. Blondel disait : « Le travail manuel à l'école possède un mérite inappréciable dans une démocratie imbue

« comme la nôtre de préjugés monarchiques. Il est bon, en effet, que dans un pays où le fonctionnarisme est devenu une plaie, où chacun place au bas de l'échelle de ses ambitions le désir d'être au moins employé de bureau, il est bon, dis-je, que les métiers manuels soient remis en honneur. Rien n'est plus sain, plus favorable à l'émancipation de l'esprit français que de faire comprendre que l'outil pas plus que la plume ne déshonore, que seul le dévouement entraîne avec soi l'infamie. »

Dans un troisième paragraphe, M. Ries envisage :

Le travail manuel et les classes ouvrières. — « L'attitude froide ou nettement hostile des classes ouvrières en Allemagne à l'égard du travail manuel » a des causes qui sont sans doute particulières à l'Allemagne et qui tiennent probablement à la façon dont on envisage cet enseignement. En France, les chambres syndicales lui ont, en plusieurs circonstances, manifesté leurs sympathies.

Cette divergence d'opinion tient peut-être aussi aux conditions sociales des deux pays. Il y a en Allemagne, d'après M. Ries, des classes tout à fait inférieures pour lesquelles le travail manuel peut avoir une certaine importance, mais il ne peut être d'aucune utilité pour les classes dirigeantes. « Celui-là seul qui se trouve placé, de par sa naissance, dans une bonne condition sociale et qui a un esprit fin, délié, judicieux, peut arriver à jouer plus tard un rôle prépondérant. »

En France, nous n'avons heureusement pas ce dédain pour les classes tout à fait inférieures et nous perdons peu à peu l'admiration pour ceux qui, de par leur naissance, appartiennent aux classes dirigeantes. Nous pensons que l'homme vaut non par ce qu'il fait, mais par ce qu'il est, non par sa fonction sociale, mais par la façon dont il la remplit.

E. ROCHERON,

Inspecteur adjoint du travail manuel à Paris.

LECTURE ET RÉCITATION

de MAURICE BOUCHOR.

PETITS POÈMES EXPLIQUÉS PAR L'AUTEUR.

« Par une singulière fortune, un travail envisagé d'abord sans allégresse m'a rendu l'inestimable service de me faire enfin découvrir ma raison d'être en ce bas-monde... »

C'est en ces termes, que le poète des *Noëls* parle de l'heureux hasard qui l'a conduit à devenir le poète de nos Ecoles.

Mais sa foi d'apôtre, sa langue claire et harmonieuse, la source populaire à laquelle venait puiser son inspiration, enfin un art véritable à présenter, dans de fines préfaces, son œuvre au public, pour lui en faire goûter le charme et lui en découvrir les secrètes beautés, tout cela ne le prédisposait-il pas à écrire pour les petits, après avoir longtemps charmé les grands ?

Maurice Bouchor a déjà franchi le seuil de nos classes avec ses « chants populaires » et il n'y a pas école en France où son nom ne soit connu comme celui d'un ami.

Il a acquis un nouveau titre à notre reconnais-

sance en écrivant une première série de petits poèmes qui déjà sont dans toutes les bouches.

Les quatre premiers (*Le lion de Némée, Puissance de Bacchus, Vaillance des Gaulois, Conseils de Tobie*), évoquent et font revivre nos plus anciennes traditions religieuses ou historiques.

On sait que Boucher est un fervent admirateur de Shakespeare et qu'il a traduit avec un art délicat les chansons éparses dans l'œuvre du grand tragique. Il a glissé dans son petit livre trois de ces dernières : la *Chanson d'Ariel*, une gracieuse ballade; l'*Hiver*, un tableau de l'École hollandaise, où, dans la paix d'un intérieur familial, l'on entend passer le cri perçant du hibou.

« Tandis, qu'en riant, la grasse Margot
« Ecume le pot ! »

Enfin une délicieuse *Berceuse*, merveille de goût et d'émotion, clôt la série de ses emprunts au poète anglais.

Les trois poèmes qui suivent (*L'Étoile du soir, Petites filles, l'Oiseau*) disent « les joies honnêtes de la famille et le recueillement de la pensée aux heures sereines du soir; le devoir de bonté, de douceur, de dévouement qui incombe à la femme et dont la petite fille commence le difficile apprentissage, l'obligation de combattre l'égoïsme enfantin ».

Il y a, dans ces trois poèmes, tant de tendresse contenue — la langue, si douce d'ordinaire, s'y adoucit encore pour parler de plus près à l'âme, — que je les quitte à regret pour continuer, avec vous, notre marche à travers cette œuvre toute fleurie et toute embaumée. Voici la *Mort de l'âne*, une vieille chanson populaire, où le rire alterne avec les pleurs, le *Retour du soldat*, qui nous retrace les émotions de celui qui a quitté son village pour aller faire la guerre, quatorze ans durant, au service du roi Louis, et qui a le bonheur de retrouver, à la fin de son congé, ses deux chers vieux assis au foyer paternel.

Mais le poète ne pouvait pas oublier que la France meurtrie saigne toujours d'une blessure qui n'est pas encore fermée. De dures, mais glorieuses épreuves, attendent peut-être ceux qui aujourd'hui sont écoliers; il faut tremper leurs cœurs et les préparer aux grands sacrifices. L'exemple de Barra, l'enfant héros, mourant pour la sainte cause de la liberté, entretiendra en eux la pure flamme du patriotisme. Avec quel enthousiasme, nous les entendrons dire :

« O noble enfant, digne d'envie !
« Ardemment, comme toi, nous voulons la chérir
« S'il lui faut notre sang, s'il lui faut notre vie
« Sois notre exemple pour mourir ! »

... Vous savez le rôle de l'ouverture dans un opéra; elle a surtout pour but d'évoquer dans l'âme des auditeurs, les sentiments qui vont, sur la scène, faire agir les héros, et de les mettre en communion avec ces derniers par les fibres secrètes de leur être.

Ce que l'on fait pour la musique, Maurice Boucher l'a tenté, et avec succès, pour la poésie. Ses « arguments » sont comme des préludes où il cherche à mettre ses petits auditeurs dans l'état d'âme propice au sujet qu'il veut présenter. Avec quel talent, quelle habileté, il « soulève, l'un après l'autre, ces voiles plus ou moins légers qui plaisent à la poésie et qui en augmentent l'attrait, mais qui peuvent dérober à une jeune

intelligence, à un jeune cœur, quelque chose de la pensée ou du sentiment. »

Rien ne reste obscur dans le poème, et l'on jouit en toute liberté de la perfection de la forme, comme d'une divine musique.

Avant de publier son œuvre, l'auteur avait bien voulu m'en soumettre le manuscrit. Il me demandait mon avis sur les « arguments » qui lui paraissaient trop longs; je l'engageai à n'y rien changer et d'autres sans doute ont fait comme moi, car ils sont restés tels que je les trouvais alors, d'admirables histoires, des modèles achevés d'exposition où se mêlent de touchantes petites leçons de morale. Dans les arguments qui précèdent les *Conseils de Tobie*, la *Chanson d'Ariel* et la *Berceuse*, l'auteur se révèle comme un délicieux conteur, mais un conteur familier qui abandonne volontiers son histoire pour parler à ses petits lecteurs et retourne à son sujet avec un laisser-aller, une grâce, un entrain merveilleux.

Enfin des notes achèvent le commentaire historique ou poétique des textes. Même dans cette partie, généralement ingrate, on retrouve cette finesse de touche, ce charme enveloppant, cette aimable bonhomie qui rendent la lecture de ce petit livre agréable de la première à la dernière page.

Quand l'écolier apportera ce charmant ouvrage dans la famille, peut-être que le grand frère, la grande sœur et le père lui-même l'ouvriront et s'intéresseront à ces simples poèmes où ils trouveront un baume à leur souffrance, une raison d'espérer.

Les âmes des enfants — et qui sait? — celles des hommes s'épanouiront dans cette atmosphère d'idéal...

M. FOURNIER.

Directeur d'école à Saint-Julien-en-Jarez.

A L'ÉTRANGER

L'inspirateur de la pédagogie allemande.

Herbart, qui a vécu et professé en Allemagne au commencement du XIX^e siècle, a eu la fortune d'avoir, au bout de cent ans, un regain inattendu, mais non immérité, de réputation et d'influence. Son œuvre est à l'étranger l'Évangile du jour parmi les pédagogues, surtout en Allemagne et aux États-Unis.

Elle était, elle est encore peu connue en France. Aussi faut-il savoir gré à M. Mauxion, professeur à l'Université de Poitiers, d'avoir condensé en un petit volume¹ de la Bibliothèque de philosophie contemporaine la quintessence des idées émises par ce penseur original.

Sans abdiquer son droit à la critique, l'auteur s'est attaché à mettre en lumière les points principaux du système laborieusement construit par le philosophe allemand. J'en citerai seulement trois : on me pardonnera d'offrir ainsi une quintessence de quintessence.

Herbart a eu, d'abord, le mérite de concevoir l'éducation comme un art dépendant d'une science, la psychologie étudiée avec une précision mathématique; en conséquence, il fait reposer la morale sur l'étude de la nature humaine, non sur l'autorité divine; et, déterministe logi-

1. *L'éducation par l'instruction et les théories pédagogiques de Herbart* (F. Alcan, éditeur).

que, il arrive, par cette étude, à donner son importance légitime à la formation des sentiments et des idées, qui doivent être pour chaque individu les forces motrices et directrices de sa conduite future.

Il a pressenti ensuite la doctrine de l'évolution; il a su comprendre que l'esprit de l'enfant repasse par toutes les phases qu'a traversées l'humanité, que par conséquent les méthodes qu'on lui applique doivent se conformer à cette marche naturelle. Il a donc voulu que cet esprit en voie de développement fût mené par étapes de l'intuition à la connaissance, de la connaissance à l'application matérielle et morale des notions acquises; autrement dit, que *percevoir* et *savoir* aboutissent à *vouloir* et à *pouvoir*.

Enfin, estimant qu'il ne faut jamais oublier l'unité foncière de l'esprit humain, il a déclaré

que les matières enseignées doivent être associées et coordonnées de façon à former toujours un tout harmonieux et solide; que par suite, il faut dans l'école publique, destinée à former les enfants pour leur bien et pour celui de la société, un enseignement d'ensemble, systématique, s'adressant à tout l'homme et ne laissant en friche aucune partie de son être.

Ce sont là des principes qui sont bons à méditer encore aujourd'hui; car ils n'ont pas assez pénétré dans la pratique. L'ouvrage de M. Mauxion se recommande aux maîtres et aux maîtresses qui veulent remplir leur tâche avec une pleine conscience du but à poursuivre et des moyens propres à l'atteindre.

GEORGES RENARD,

Professeur au Conservatoire des Arts et Métiers.

LÉGISLATION ET ADMINISTRATION

FAUSSE MANŒUVRE

Un instituteur m'envoie une récente circulaire de son inspecteur d'académie au sujet des absences qui, paraît-il, se multiplient dans la région. Pour les empêcher, ledit inspecteur défend de laisser partir, à la récréation de 9 h. 1/2 et de 2 h. 1/2, les élèves qui abandonnent à ce moment la classe pour aller garder le bétail. « Quand les enfants sont à l'école, dit-il, vous devez les y conserver. Ils n'ont pas le droit de sortir habituellement avant les heures réglementaires. » Il parle d'or, cet inspecteur, et ses circulaires sont comme l'enfer, pavées des meilleures intentions.

Mais mon instituteur est sceptique. Il doute du bon effet de cette mesure ou plutôt il n'y voit qu'un rengrègement de mal. « Nous n'aurons plus, m'écrit-il, la peine de laisser sortir ces enfants par la raison toute simple que nous ne les verrons plus. Les cultivateurs qui prennent ces enfants à gages, les parents qui les louent trouveront un moyen radical de tourner la circulaire. Ils n'enverront plus du tout à l'école le petit berger ou la petite bergère. Ils avaient jusqu'ici au moins trois heures de classe. Désormais, ils n'auront plus rien du tout. »

Ainsi, premier résultat, ces élèves ne reparaitront plus de l'école. Si par hasard, l'hiver, on les revoit, il faudra recommencer sur de nouveaux frais. Ils auront oublié tout ce qu'on enseigne en classe. En revanche, ils auront pris des habitudes déplorables. Garçons vagabonds et paresseux, filles garçonnières, mal élevées, les uns et les autres, en reprenant le chemin de l'école, n'y reviendront qu'à contre-cœur, plus rustres et plus grossiers que jamais. Et ainsi l'une des mesures prises pour assurer l'exécution de la loi sur l'obligation scolaire se retournera contre la loi même. L'école était irrégulièrement fréquentée, à l'avenir ces irréguliers ne la fréquenteront plus du tout.

Aucun raisonnement ne vaut cet exemple pour faire comprendre la distance qui sépare souvent la théorie de l'application. Cet inspecteur d'aca-

démie qui constate « les fuites » cherche tout naturellement le moyen de boucher les trous et il croit l'avoir trouvé en empêchant les enfants de sortir de l'école. Oui, mais s'ils n'y entrent plus.

Vous recurrez, dites-vous, aux moyens coercitifs. — Auxquels? Eussiez-vous des Chambres entièrement composées de Lycurques et de Dracons, jamais vous n'obtiendrez d'elles qu'elles envoient en prison un pauvre diable dont le seul crime est de faire garder un troupeau d'oies par un bambin d'une dizaine d'années.

A défaut de la prison, pouvez-vous au moins compter sur les amendes? Le système a ses partisans et j'ai lu, il n'y a pas très longtemps, dans le Bulletin d'une Amicale, des déclarations comme celle-ci :

« Le père de famille qui garde son enfant pour en tirer parti gagne quelque chose avec cet enfant, au détriment de celui-ci qui en pâtira plus tard et en fera pâtir la société puisque l'enfant, devenu homme, ne sera pas en mesure de se subvenir comme il le pourrait et de rendre à la société l'équivalent de ce qu'on aura fait pour lui. Gain pour le père, perte pour l'enfant et la société; donc redevance du père de famille. »

C'est encore très beau en théorie, mais je plains la société ou le gouvernement qui compteraient sur ces « redevances » pour équilibrer le budget. Les gens qui louent aux fermiers les services de leurs enfants ne sont pas d'ordinaire assez riches pour s'offrir le luxe de payer des amendes. Les petits bergers et les petites bergères gagnent souvent bien juste leurs croûtes. Si, par surcroît, il tombe au bout du mois quelque menue monnaie dans la main de leurs parents, elle sert à passer chez le boulanger et non chez le percepteur. Avant « d'alimenter la Caisse des Ecoles » ces pauvres diables ont le souci naturel de s'alimenter eux-mêmes. Où il n'y a rien, le roi perd ses droits, dit-on, et le fisc aussi.

Toutes les mesures coercitives de ce genre ne pourraient donc avoir qu'un résultat: mettre à la charge de l'Etat non seulement les enfants qui travaillent mais les parents qui ont besoin du travail de ces enfants. Décidément ces amendes coûteraient cher!

Quelques-uns m'ont répondu : « Mais si les indigents ne peuvent pas payer, c'est la commune qui paiera pour eux. » Voilà de la justice distributive ou je ne m'y connais pas. Les parents réfractaires seront condamnés à l'amende et ceux qui envoient leurs enfants à l'école la paieront. C'est ainsi qu'autrefois, quand le jeune dauphin avait fait quelques fautes dans son thème, c'est à son compagnon d'études que le précepteur donnait le fouet.

Aucun problème n'est, à mon sens, plus délicat et plus compliqué et, c'est pourquoi, en attendant qu'on ait trouvé la panacée radicale qui fermera la plaie de la non-fréquentation, il faut bien recourir aux moyens termes et aux remèdes palliatifs; je voudrais donc que l'administration accordât la plus grande liberté à l'instituteur pour accommoder le régime scolaire aux convenances locales. Est-ce que la loi sur l'obligation ne donne pas elle-même à la commission scolaire la facilité de dispenser les enfants employés dans l'industrie ou dans l'agriculture d'une des deux classes de la journée? De même, les règlements scolaires n'autorisent-ils pas l'administration académique à modifier, sur la demande du maire, — et au mieux des convenances locales — les heures d'entrée et de sortie des élèves? Toutes ces facilités ont été établies justement en vue d'empêcher la désertion complète de l'école et de réduire le plus possible le nombre des illettrés. Sans doute un enfant qui ne vient que deux ou trois heures à l'école risque de n'y pas apprendre grand-chose. Mais s'il n'y vient pas, il n'apprendra plus rien du tout. Et nous serons bien avancés, ma foi!

ANDRÉ BALZ.

OPINIONS DE NOS LECTEURS

Les instituteurs et le service militaire.

Le 22 février, la Chambre a adopté une proposition de loi tendant à dispenser les instituteurs publics de l'un des deux appels pour les manœuvres de réserve (28 jours) auxquels ils étaient soumis. Sans doute, bon nombre de nos lecteurs vont applaudir à ce vote qui leur procure un avantage. Mais quand ils connaîtront le nouveau projet du ministre de la guerre sur le recrutement des officiers de réserve, ils seront peut-être un peu... étonnés, sinon plus.

Le dernier rapporteur du budget de la guerre à la Chambre, M. Raiberti, a signalé, dans les cadres de notre armée, un déficit de 5 000 officiers de réserve que le ministre de la guerre veut, avec raison, combler le plus tôt possible.

Or, il ne suffit pas d'être un bon soldat, voire même un excellent sous-officier pour obtenir l'épaulette, même dans la réserve. Outre les connaissances militaires indispensables, on exige d'un officier de réserve des conditions spéciales d'honorabilité et d'éducation que le général André croit, avec raison aussi, trouver chez nos jeunes maîtres, en particulier.

Aussi vient-il de déposer un projet de loi aux termes duquel :

« Les jeunes gens qui se destinent à l'enseignement public, aux carrières libérales, aux industries d'art, et les élèves de certaines écoles spéciales — tous dispensés de l'article 23 — pourront être incorporés à partir du 10 octobre, au lieu du 15 novembre, sans que les dates de leur passage dans les différentes catégories de réserve soient modifiées ;

« 2° Ces jeunes gens seront rappelés pour six semaines, au lieu de quatre, dans le cours de l'année qui précédera leur passage dans la réserve de l'armée active ;

« 3° Ces dispensés seront astreints, pendant leur séjour dans cette réserve, à quatre périodes de cinq semaines au lieu de deux de quatre semaines, et, pendant leur séjour dans l'armée territoriale, à deux périodes de trois semaines, au lieu d'une de deux semaines; ceux qui auront obtenu le grade d'officier de réserve feront leur période d'appel en cette qualité ;

« 4° Les dispensés qui, après avoir suivi des cours spéciaux, n'auront pas été jugés aptes à obtenir le brevet de sous-lieutenant ou de sous-officier seront astreints à accomplir leurs deux années complémentaires dans l'armée active. »

Si ce projet est voté, voilà obligatoirement tous les instituteurs, ou à peu près, officiers de réserve et astreints à un ensemble de périodes s'élevant à 38 semaines au lieu des 16 semaines que leur imposait la loi de 1889.

En attendant l'adoption de son projet, le ministre de la guerre a voulu préparer tout ce qui pourrait hâter la réalisation de ses plans. Il a prescrit l'organisation immédiate de pelotons d'instruction spéciale destinés à la formation des officiers de réserve. « Il est à remarquer, dit-il, que les jeunes gens se destinant aux carrières libérales, et auxquels l'article 23 confère la dispense de deux années de service, ne fournissent annuellement qu'un nombre restreint d'officiers de réserve. Aussi, sans préjuger des dispositions du Parlement à ce sujet, il convient de rechercher les moyens de tirer le meilleur parti possible des dispensés. En conséquence, dans chaque corps d'armée, on groupera les dispensés de l'article 23 appartenant à différents corps, de manière à en former un peloton d'instruction d'effectif suffisant. Tous les dispensés seront obligatoirement incorporés dans ces pelotons, à l'exception des étudiants en médecine et des élèves ecclésiastiques. La progression de l'instruction sera réglée de telle sorte qu'avant leur libération les jeunes gens soient en situation de recevoir le certificat d'aptitude au grade de sous-officier et en mesure de concourir pour le grade d'officier de réserve. »

Depuis l'institution de ces pelotons spéciaux, nous avons donc 20 écoles d'officiers de réserve qui, sans doute, fourniront rapidement à notre armée de seconde ligne les cadres qui lui manquent.

Les instituteurs doivent accepter patriotiquement les sacrifices que le projet du ministre exigera d'eux. Qu'ils se résignent sans ennui à être appelés sous les drapeaux plus souvent qu'ils ne le croyaient. Leur considération ne pourra que gagner au port fréquent des galons d'officier. Qu'ils soient fiers du haut cas que, avec justice, l'on fait d'eux.

Mais aussi, que le gouvernement prenne des mesures pour leur rendre moins onéreuses et moins pénibles les nouvelles fonctions qu'il va leur imposer. Il importe qu'on modifie, en faveur de nos maîtres, les dispositions législatives qui régissent l'attribution d'une première mise d'équipement aux officiers nouvellement promus. Actuellement, seuls les anciens sous-officiers de l'armée active peuvent prétendre à cette première mise d'équipement. Les autres doivent se procurer à leurs frais armes et uniformes. Nous-mêmes l'avons éprouvé à nos propres dépens... sans calembour. Si le projet du ministre de la guerre est voté, il faut, en même temps, décider que tous les anciens dispensés de l'article 23 appartenant à l'enseignement public et nommés officiers de réserve pourront, sur leur demande, recevoir une première mise d'équipement. Que MM. les membres du Parlement, nos amis, n'oublient pas de voter cette disposition!

De plus, il serait à souhaiter qu'on se décidât à ne pas appeler forcément ces officiers de réserve au moment des vacances pour accomplir leurs périodes. S'il en était autrement, nos braves instituteurs, surmenés trop souvent par la classe du jour et l'œuvre post-scolaire, n'auraient aucun moment pour se reposer. Qu'on crée donc de nouveaux postes de suppléants chargés de remplacer leurs collègues partis en manœuvre. Qu'une entente s'établisse entre l'autorité militaire et l'administration académique, afin que tous les officiers de réserve ne soient pas appelés en même temps au service; qu'un roulement départemental soit établi entre eux dans ce but.

De la sorte, on rendra leur tâche moins onéreuse,

moins pénible et on leur fera accepter volontiers les nouveaux sacrifices que la Patrie leur demande.

JOSEPH ROUX.

COMMUNICATIONS DIVERSES

A propos de M. Rouquette.

La Société pour la Lecture chez soi (Home-Reading-Union). Ce nom, qui est celui d'une société anglaise ne rappelle-t-il pas l'œuvre si intéressante et si louable de M. Rouquette (Lectures dans les familles)? Cette société existe depuis une douzaine d'années, et un simple coup d'œil jeté sur son fonctionnement montre ce que peut devenir une humble entreprise, comme celle de l'instituteur isolé d'Aspiran, lorsqu'elle suggère et groupe des initiatives, élargit et élève le niveau de son action.

Supposons, en effet, que M. Rouquette soit imité par d'autres; que, dans toute une région, voire dans tout le pays, il se trouve des gens de bonne volonté pour lire et d'autres pour écouter; que tous ces gens lui demandent des conseils sur les morceaux à lire, les commentaires à y ajouter, la façon de se procurer les livres, et tant d'autres choses. Il sera obligé de publier quelque chose comme une lettre circulaire ou un bulletin où il donnera ses réponses. Et, à mesure que les mois passeront et qu'il faudra varier les sujets, son bulletin deviendra un périodique. De plus, outre les conférenciers, il sera peut-être lu par d'autres, par les isolés, ceux qui ne peuvent assister à aucune lecture publique, mais qui cependant voudraient s'instruire, et qui y puiseront pour leurs lectures personnelles d'utiles renseignements et de précieux conseils. Supposons, en outre que, peu à peu, l'intelligence des auditeurs s'éclaire, que leur goût se cultive, qu'ils essaient d'aborder des questions plus exclusivement littéraires ou historiques ou scientifiques, qu'ils ne reculent pas devant une véritable leçon (même sans lanterne magique). Supposons enfin qu'ils aient le temps de lire eux-mêmes les ouvrages dont on leur a fait admirer quelque partie ou dont on leur a parlé. Le périodique changera légèrement de caractère et son éditeur devra dire: « Lisez tel ou tel livre; remarquez-y telle et telle chose, pour le comprendre, sachez d'abord ceci ou cela. » Enfin, pour satisfaire bon nombre de ses lecteurs, il se verra obligé de rédiger lui-même des leçons sur tel ou tel sujet qu'on lui aura demandé d'étudier.

Voilà bien des suppositions, et nous sommes loin des réunions familiales d'Aspiran. Cependant, ne sommes-nous pas restés dans la sphère des possibilités? Bien plus, ces possibilités, qu'on n'ose espérer, sont des réalités là-bas, dans la Société de la Lecture chez soi. Cette société a eu sans doute d'humbles débuts; elle est née des besoins individuels de quelques isolés qui se sont groupés pour s'entraider. Ils ne savaient où se diriger au milieu de la foule des livres dont les titres seuls leur étaient connus. Chacun a fait profiter les autres de son expérience. Puis des maîtres sont allés vers eux; tout cela a grandi, et, maintenant, la société est telle que nous l'avons décrite sous forme de supposition. Elle a un bureau qui joue le rôle de directeur, indique les livres à lire, donne les explications, rédige des conférences-causeries. L'intermédiaire entre les membres, c'est un journal mensuel où tout cela se trouve et qui peut être lu personnellement, ou à haute voix dans un groupe. Pour avoir tout à fait l'aspect d'une causerie, chaque article est suivi de quelques questions destinées à faire réfléchir le lecteur en lui suggérant des sujets analogues, en lui indiquant des détails spéciaux ou des points de vue particuliers du sujet, qu'il peut étudier personnellement. Ces causeries donnent une culture générale à l'esprit plutôt que des connaissances techniques sur telle ou telle matière; ce sont surtout des

commentaires sur les livres lus, des indications utiles pour bien les comprendre et les goûter, mais il y a aussi des études d'histoire, de littérature, de voyages, de sciences vulgarisées. D'ailleurs, pour s'adapter à tous les besoins, le journal s'est divisé en trois parties: partie générale (30 pages) s'adressant à tous, partie élémentaire (10 pages) pour les plus jeunes, partie spéciale (40 pages) pour les étudiants ou pour ceux dont la culture intellectuelle n'est plus à faire. Les articles rédigés par les membres eux-mêmes ou par des professeurs spéciaux, s'adaptent au degré de culture des lecteurs. La meilleure façon de se faire une idée du niveau intellectuel de la société est de parcourir rapidement les sommaires d'un numéro quelconque (celui de février 1901, par exemple). On y trouve, entre autres: 1° Dans la partie élémentaire: des études sur la société en Angleterre au temps d'Alfred; sur le Marchand de Venise, de Shakespeare; sur les Colons chez eux, roman moderne; sur les Oiseaux en hiver; 2° Dans la partie générale: des études sur la Réforme et la Renaissance, avec l'examen de l'Utopie de Th. Morus, d'un roman historique se rapportant au XVI^e siècle, d'ouvrages de Ruskin sur les Peintres modernes et l'influence italienne; sur la science politique (quel est le principe qui fait l'unité politique d'un empire?) sur le journal de Darwin (science et voyages), sur la Méthode en éducation, sur les principes élémentaires de la géologie; 3° Dans la partie spéciale, diverses études sur des œuvres contemporaines (Tennyson, Browning), une sur les contes au moyen âge, une sur Louis XIV (en français), une sur l'Inde, une sur Schiller (en anglais), une sur la Gravitation et ses conséquences en astronomie, etc.

On voit quelle étendue de terrain est couverte par ces soixante pages, et surtout quelle somme de lectures réfléchies elles représentent. Ce serait sans doute une exagération de croire que la grande majorité des lecteurs appartiennent à la classe populaire ou que tous se soumettent à ce travail. Mais n'est-ce pas beaucoup que d'en être arrivé là, et de voir la société et son journal prospérer?

Sans doute l'œuvre des lectures dans les familles n'a pas tant d'ambition. Mais dans tous les cas, l'école ne peut-elle pas préparer le terrain? « Les leçons de lecture à l'école », a écrit récemment un pédagogue anglais distingué, « et surtout les lectures dans les classes les plus élevées, devraient avoir pour objet principal de donner le goût et l'habitude de la lecture intelligente, éducatrice et saine, en famille, de sorte que l'usage en subsiste lorsque les jours d'école sont passés. »

Pour les membres de notre Société les jours d'école sont passés, mais ils n'ont pas été passés inutilement puisqu'ils leur ont appris à ne lire que ce qui en vaut la peine.

P. BERGER.

Professeur au Lycée de Bordeaux.

*
*
*

Question de priorité.

A propos de la note publiée par le *Manuel général* (numéro du 23 mars) sur la circulaire de M. Payot relative à la *Déclaration des Droits de l'Homme* dans les écoles, permettez-moi de vous faire connaître que le vœu formulé par le *Manuel* est réalisé depuis un certain temps déjà dans le Pas-de-Calais.

La *Société républicaine de Montreuil-sur-Mer*, sur l'initiative de son secrétaire, M. E. Charpentier, a fait imprimer, en 1899, un tableau de la *Déclaration*. M. E. Charpentier, érudit très au courant de tout ce qui se rapporte à la Révolution, a choisi une grande et belle gravure, reproduisant le fac-similé de l'exemplaire sur soie qui fut solennellement remis à Louis XVI. Ce tableau, dont l'origine double l'intérêt, figure depuis près de deux ans dans les 238 classes de l'arrondissement.

De plus, à l'exemple de la Société républicaine de Montreuil, les sociétés similaires de Béthune et d'Arras ont repris à la première 400 exemplaires de la Décla-

1. Voir *Manuel général* du 6 avril dernier, p. 211.

ration, pour les distribuer dans les écoles de leur région.

Enfin, la Société républicaine a publié la Déclaration sous forme d'une petite brochure à très bon marché, du format du syllabaire d'autrefois; et aujourd'hui les petits enfants de nos écoles l'ont entre les mains, l'apprennent par cœur, et l'entendent commenter en classe, article par article. De sorte que, selon le vœu de Barnave, la Déclaration est devenue le « catéchisme national ».

Il convenait sans doute de rendre justice à la Société républicaine de Montreuil, et de lui reconnaître le mérite d'avoir fait sans bruit cet acte de foi républicaine, et d'avoir été sur ce point, comme sur bien d'autres, à l'avant-garde du progrès.

Vous trouverez certainement juste de donner à cette constatation la publicité du *Manuel*.

L. THÉLU,

Directeur d'École primaire supérieure
à Montreuil-sur-Mer.

*
*
*

Caisse fraternelle de secours.

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous informer qu'une association dite *Caisse fraternelle de secours des membres de l'Enseignement primaire public* est formée entre tous les instituteurs et toutes les institutrices de France.

Le siège de l'Association est provisoirement fixé à Montluçon.

Cette association a pour but de venir spécialement en aide et sous réserve d'un besoin évident :

1^o Aux institutrices et aux instituteurs publics qui, ayant dû cesser leurs fonctions pour infirmités ou maladies, n'ont pu, en raison de leur âge ou de leurs années de services, être admis à faire valoir leurs droits à une pension de retraite ;

2^o Aux veuves d'instituteurs qui, par suite de la mort prématurée du mari, ne jouissent pas d'une pension de retraite.

Elle a pour président M. Prot, inspecteur primaire à Montluçon.

Le Vice-président,
MARTET.

CORRESPONDANCE PÉDAGOGIQUE INTERNATIONALE

Le Bulletin de la Correspondance interscolaire.

Le *Bulletin de la Correspondance interscolaire*, dont ici même, le 12 janvier dernier, nous annonçons la publication, a paru, avec une ponctualité anglaise, avant Pâques. Les gagnants des cent prix décernés par M. Stead ont dû recevoir leurs volumes avant l'ouverture des vacances. De Paris, les prix français ont été envoyés aux correspondants anglais et américains de façon que, au moins pour les premiers, ils arrivent à destination le 2 avril. Une telle exactitude est d'un bon exemple.

Il faut louer et remercier pour une autre raison les auteurs du *Bulletin*, MM. Hartmann, Mielle et Stead et surtout ce dernier qui a supporté les frais de la publication : ils nous avaient promis une brochure de trente à trente-cinq pages. Le *Bulletin* a soixante-seize pages de texte et quinze gravures : la table des matières seule remplirait une de nos colonnes. Ce texte est intéressant dans toutes ses parties, qu'il s'agisse de la préface de haute portée écrite par M. Stead, ou de l'historique de la Correspondance interscolaire rédigé en anglais par Miss Lawrence, en français par M. Mielle, en allemand par le Dr Hartmann; ou encore des lettres d'élèves allemands, anglais, belges, français, suisses... Les lecteurs trouveront dans ces pages matière à instruction et à réflexion; les jeunes

gens y verront comment avec de la persévérance et de la ténacité on arrive à réaliser un projet difficile, d'autant plus difficile qu'il s'agissait de mettre en relations des gens de nationalités différentes entre lesquels existe encore une barrière de préjugés et d'inimitiés; ceux qui n'ont pas jusqu'ici adhéré à la Correspondance interscolaire seront — nous voulons le croire — attirés par le commerce épistolaire intéressant, utile, d'une efficacité morale et sociale, qui réunit maintenant nombre de Français et d'amis d'outre-mer ou d'outre-Rhin...

Les trois nouvelles signées Mark Twain, Emile Pauvillon, Peter Rosegger sont un des traits caractéristiques du *Bulletin*. Celle d'Emile Pouvillon est charmante et touchante sans avoir la saveur quercienne — qui eût été ici trop spéciale — des romans de cet auteur. Celle de Mark Twain — on doit s'y attendre — est humoristique. Il y parle de la langue allemande — syntaxe et vocabulaire — et des difficultés qu'il a rencontrées dans l'étude de cette langue. « Un jour, dit-il, je parlais avec le gardien des curiosités du château d'Heidelberg. Mon langage intéressait beaucoup mon interlocuteur qui, après m'avoir écouté un moment, me dit que mon allemand était rare, peut-être « unique », et qu'il désirait l'ajouter aux curiosités de son musée... » Et il termine par cette boutade : « Mes études philologiques m'ont convaincu qu'une personne intelligente peut apprendre l'anglais (écriture et prononciation) en trente heures, le français en trente jours et l'allemand en trente ans. Il est évident dès lors que l'allemand a besoin d'être modifié. S'il reste ce qu'il est, on devrait « doucement » et respectueusement le placer parmi les langues mortes, car les morts seuls ont le temps de l'apprendre. » Que les étudiants en allemand se rassurent : Mark Twain s'amuse et veut nous amuser.

Il y a bien d'autres choses dans le *Bulletin* qui valent d'être lues : les idées d'une écolière anglaise sur les systèmes scolaires de France et d'Angleterre; une description de Bruxelles; un article sur la coéducation des sexes en Amérique, au collège de Swarthmore (Pennsylvanie); la journée d'une lycéenne de Chambéry et celle d'un interne du lycée de garçons de Tarbes; les jeux du collège de Saint-Nazaire; l'histoire industrielle et commerciale de Limoges; les descriptions de l'École normale de Bordeaux, de l'École professionnelle Bischoffsheim à Bruxelles, etc., des lettres d'élèves, de professeurs de six ou sept pays; deux articles de M. Mielle sur les « Récitations françaises » en Allemagne, et les Bureaux d'échanges interscolaires...

Ce n'est là qu'un rapide aperçu de ce que contient le *Bulletin*, le « *Tous camarades* », selon le titre que lui a donné M. Stead. Un assez grand nombre d'exemplaires ont été envoyés gratuitement à divers groupes scolaires. Nous allons faire parvenir les leurs aux souscripteurs qui ont répondu à notre proposition du 12 janvier. Si, après la lecture de cette courte analyse, d'autres lecteurs nous en demandaient aux conditions déjà indiquées (1^{fr},25 plus l'affranchissement) nous pourrions peut-être les leur procurer.

GASTON MOUCHET.

REVUE DE LA PRESSE

L'Université populaire de Tulle.

Il y a quelques semaines a eu lieu, à Tulle, la séance d'inauguration de l'Université populaire de cette ville, due à l'initiative de la Bourse du travail. Le *Radical de la Corrèze* rend compte de cette cérémonie qui, présidée par le maire de Tulle, M. Tavé, assisté de MM. Elisée Becq, préfet, et Alengry, Inspecteur d'Académie, a été fort brillante. Après le discours d'ouverture du maire, M. Dudevizet du Désert, le distingué professeur de l'Université de Clermont, a fait une

conférence, à la fois intéressante et érudite, sur le mouvement qui entraîne les peuples vers la création des œuvres populaires d'éducation, de charité et de prévoyance. Il s'est attaché particulièrement à faire connaître tout ce qui a déjà été entrepris en Allemagne — sur laquelle nous sommes, hélas, bien en retard — par la société et l'Etat, pour atténuer les misères du peuple, pour obtenir que, enfant, écolier, adulte, le jeune allemand ne soit jamais abandonné à lui-même, pour qu'il soit soutenu à l'école, au régiment, à l'usine, et aussi lorsque la maladie ou la vieillesse viennent arrêter sa puissance de travail.

M. Alengry, un des universitaires qui a certainement fait le plus, tant à Paris qu'en province, pour développer les idées de solidarité et de progrès social, a prononcé ensuite un éloquent discours sur l'institution des Universités populaires. Après avoir raconté la genèse de l'Université populaire de Tulle, il en a tracé le programme. « Ce programme se propose pour idéal : l'émancipation rationnelle et pacifique du travailleur manuel, la vie plus complète et plus liante du travailleur intellectuel ; et il comporte comme procédés : des causeries conférences, faites à un auditoire restreint, connu et assidu, portant sur toutes les questions accessibles à une intelligence nouvellement initiée à la vie de l'esprit : ces questions, ordinairement divisées en quatre ordres de recherches, visent le *développement intellectuel, moral, social et esthétique* de l'individu.

M. Alengry a développé ce programme d'une façon si lumineuse que nous croyons rendre service à tous les organisateurs, présents ou futurs, des U. P., en reproduisant textuellement ce passage de sa conférence. Ils ne sauraient trouver un meilleur guide.

Les questions traitées se rangeront naturellement dans les quatre groupes que j'ai observés et exposés plus haut. En premier lieu et d'une façon générale, on vous instruira, on vous apprendra à vous servir de cet outil incomparable qui s'appelle l'esprit, et à le meubler de connaissances utiles : lectures littéraires et historiques, causeries, conversations sur les principales découvertes de la science, de la médecine et de l'hygiène. Nous emploierons tous les moyens, mais aucun moyen scolaire, car l'Université populaire, ce n'est ni l'école, ni le cours d'adultes, c'est l'enseignement supérieur du peuple ; en second lieu, nous nous occuperons de la vie morale, car ce qu'il faut avant tout connaître, ce sont les limites rationnelles, nécessaires même pour l'harmonie sociale, qui sont imposées à l'action individuelle. En d'autres termes, ce qu'il faut connaître, ce sont vos devoirs, vos devoirs comme hommes, comme citoyens, comme époux, comme pères, frères, amis, camarades ; sur ce point capital, accablez-nous de questions, nous répondrons toujours et le mieux que nous pourrons, vous vous lasserez plus tôt d'interroger que nous de répondre ; car la morale, la connaissance des devoirs est une condition primordiale d'existence pour nos sociétés, surtout pour une société démocratique qui cède à la tentation bien naturelle de placer le droit avant le devoir. En troisième lieu, on vous fera connaître d'une façon réfléchie, raisonnée, les principales lois qui régissent la vie industrielle et commerciale, la législation ouvrière, si difficile à comprendre et à appliquer à la vie de tous les jours quand on n'a pas été préparé à ces sortes d'études. La loi sur les accidents, la loi sur les syndicats, le contrat de travail, rapports du patron et de l'ouvrier, l'arbitrage, le mouvement coopératif et mutualiste ; quelques questions d'économie politique ; voilà un programme pratique, immédiatement utilisable. Nous avons commencé de l'appliquer ce soir, où l'on vous a fait saisir, toucher du doigt, comment fonctionnent en Allemagne les œuvres

de salut social. Toutes ces connaissances guident l'action individuelle ou collective et l'empêchent de s'égarer dans des revendications passionnées et irréfléchies. En quatrième et dernier lieu, nous ne négligerons pas le côté agréable et récréatif de vos réunions : toute séance comportera, outre une causerie utile et instructive, soit une lecture expliquée des plus belles pages de nos poètes nationaux afin de mettre vos âmes en contact direct avec les éternelles beautés de la poésie, soit la lecture des pages amusantes de nos auteurs comiques ou de nos conteurs les plus renommés, afin de vous délasser et de faire naître cette bonne humeur, qui est une des conditions de la santé et du bonheur. Nous ne négligerons pas les autres arts : la musique est fort en honneur dans les Universités populaires de Paris ; elle pourra l'être à Tulle. Nous avons brillamment commencé ce soir, grâce au talent des « Enfants de Tulle » et à la « Tulloise ». Enfin, par les projections lumineuses nous pourrons, à chaque séance, vous faire connaître les productions artistiques qui enrichissent les musées de France et de l'étranger.

Quant à la politique on n'en fera point. On se contentera de montrer que les immortels principes de 1789 sont le fondement historique et philosophique de notre régime social et politique.

M. Alengry ajoute plus loin :

En termes familiers, ce programme revient à dire ceci : vous « trimez » tous les jours pour gagner votre vie, et le soir, quand vous êtes fatigués, vous ne pensez, les uns, qu'à aller vous coucher, les autres qu'à aller avec des camarades déguster quelques verres, et ainsi de suite, sans aucun effort pour vous arracher à cette existence monotone et déprimante. Nous venons alors vous dire : Venez, de confiance, vous reposer une fois par semaine avec nous. On vous instruira, on vous amusera, on vous traitera comme des camarades, comme des hommes qui ont une intelligence à nourrir, comme des citoyens qui ont une liberté à exercer, une dignité à préserver.

**

Une plaisanterie abominable.

Quelques jeunes gens de Montagny, près de Louhans, attablés au café, appelèrent un enfant de cinq ans et lui firent boire de l'eau-de-vie jusqu'à ce qu'il tombât ivre-mort sous la table, aux rires de tous les assistants. Le lendemain, l'enfant mourait. Le Parquet de Chalon-sur-Saône s'est transporté sur les lieux et a invité ces drôles à se tenir à la disposition de la justice. Et le cabaretier ?

**

Le traitement des Instituteurs à Madagascar.

L'École Franco-Malgache a publié un arrêté du général Gallieni fixant les traitements des instituteurs à Madagascar.

ART. I^{er}. — Les instituteurs et les institutrices, européens et assimilés, en service à Madagascar, sont divisés en six classes.

ART. II. — Le traitement des instituteurs et des institutrices de chaque classe est fixé ainsi qu'il suit :

INSTITUTEURS		INSTITUTRICES	
1 ^{re} classe	6,000 fr.	1 ^{re} classe	4,800 fr.
2 ^e »	5,400 »	2 ^e »	4,500 »
3 ^e »	4,500 »	3 ^e »	4,200 »
4 ^e »	3,600 »	4 ^e »	3,600 »
5 ^e »	3,000 »	5 ^e »	3,000 »
6 ^e »	2,700 »	6 ^e »	2,700 »

Les instituteurs et les institutrices seront logés ou

recevront une indemnité représentative mensuelle fixée à 50 francs pour Tananarive et à 30 francs pour Fianarantsoa et les autres localités.

ART. III. — La solde de congé est fixée à la moitié de la solde coloniale.

ART. IV. — L'avancement se fait exclusivement au choix après 18 mois au moins passés dans la classe immédiatement inférieure.

ART. V. — Les instituteurs et les institutrices du cadre métropolitain débute dans la classe dont le traitement est égal au triple de leur solde d'Europe.

ART. VI. — Les instituteurs appartenant au cadre d'une autre colonie débute, à Madagascar, dans la classe qui correspond à la leur.

ART. VII. — Les instituteurs chargés de la direction d'une école comportant deux instituteurs adjoints européens ou assimilés recevront une indemnité annuelle, dite de direction, de 500 francs.

ART. VIII. — Les instituteurs pourvus du certificat d'aptitude à l'enseignement du travail manuel recevront une indemnité annuelle de 300 francs.

DISPOSITIONS TRANSITOIRES.

ART. IX. — Les instituteurs qui recevaient, antérieurement à l'application du présent arrêté, un traitement supérieur à l'ensemble des émoluments (indemnités comprises) prévus pour l'emploi auquel ils sont nommés dans le nouveau cadre, auront droit, à titre de complément personnel, à une allocation représentant la différence entre leurs anciens et leurs nouveaux appointements tant que, par voie d'avancement, ils n'auront pas atteint la solde qui leur était précédemment attribuée.

*
* *

L'alcool.

Nous détachons, dans l'*Instruction pratique*, la pièce de vers qui suit, due à la plume d'un directeur d'école de Paris, M. J. Courcelles.

Tous les Cent ans, la Mort convoque ses fêaux :
Famines, charlatans, pestes, — tous les fêaux
Qui fauchent dans sa fleur la pauvre race humaine ;
Et chacun d'eux reçoit de la hideuse reine
Le prix de ses forfaits. Ces Etats généraux
Se unrent récemment. A la tête des Maux,
La Guerre s'avancit fièrement vers le trône :
Son front reçut toujours la plus belle couronne.
Mais la Mort l'arrêta d'un geste impérieux
Et fit monter vers elle un être monstrueux,
La face convulsée, écumante, livide,
Le corps souillé, puant, qui, titubant, l'œil vide,
Vint rouler à ses pieds.

« Jamais sous le soleil
« La terre n'a tant bu de sang jeune et vermeil
« Qu'en ce siècle d'acier. O Guerre, sois louée !
« Mais, tu fais peu souvent ta sanglante trouée :
« Et vous, amis, vos coups sont trop lents. Vous riez
« Tout à l'heure en voyant cet intrus : saluez !
« Et sachez qu'à lui seul il pousse dans la tombe,
« Plus d'hommes que vous tous : devant lui tout suc-
« Ils introduit chez eux comme ver dans le fruit ; [combe.
« Il flatte, s'insinue et, peu à peu, sans bruit,
« Devient leur favori, leur hôte, puis leur maître.
« Ils sont perdus. L'habile et redoutable traître,
« Déchirant leur poitrine y déverse un poison
« Qu'ils transmettent avec leur sang. Chaque maison
« Est frappée à son tour ; souvent même une race
« Disparaît tout entière et sans laisser de trace.
« Grâce à lui, mon triomphe est certain désormais ;
« Quelques siècles d'efforts et je règne à jamais !
« Le globe, enfin purgé de l'insolente engeance,
« Jouira du repos, — et moi, de ma vengeance ;
« Alors vers le Néant, je reprendrai mon vol... »
— « Couronne-le ! Son nom ? »
— « C'est mon fils, l'Alcool ! »

REVUE

DES BULLETINS DÉPARTEMENTAUX DE L'INSTRUCTION PRIMAIRE

Un procédé éducatif.

Une directrice d'école expose le procédé qu'elle emploie pour encourager chez ses élèves l'évaluation du bien :

« Sont portées à l'ordre du jour, les élèves dont la conduite a été parfaitement bonne pendant la semaine, ou qui ont accompli quelque bonne action.

« Les élèves, dont la conduite a été moins bonne, sont réprimandées collectivement. Maintenant, si quelques-unes se sont rendues coupables de fautes assez graves, je parle de ce qui s'est passé sans nommer personne ; mais si une élève s'est rendue coupable d'une faute très grave, j'ai recours à la plus grande punition qui est d'être dénoncée publiquement en classe. Ce n'est pas encore arrivé et j'espère que cela n'arrivera pas.

« Voici trois faits particuliers qui sont à mon ordre du jour de samedi : Une enfant, Jeanne Moulin, a trouvé une pièce de 1 fr. sur la route, et l'a remise à sa propriétaire après informations. Prohibé (à louer).

« Deux autres enfants, en train de jouer, ont lâché la chaîne qui s'était formée, pour éviter de faire du mal à un petit qui s'était jeté en courant dans leurs jambes. Attention, bienveillance (à louer).

« Une autre enfant a ôté à une plus petite qu'elle le banc que celle-ci tenait pour se rapprocher du poêle. La grande l'a fait pour avoir une meilleure place. Egoïsme (à blâmer).

« Je crois qu'en surveillant les enfants de près, il est facile de surprendre une foule de petits faits qui dénotent tantôt la bonté, la complaisance, ou l'orgueil, l'égoïsme, le manque de probité ou de franchise, etc... et de profiter de ces faits pour tâcher de les rendre meilleurs. »

(Loiret.)

*
* *

L'Enseignement de la morale à l'école primaire

Ce n'est pas seulement par les nombreux faits de probité à l'actif des élèves des écoles primaires que l'enseignement de la morale montre sa puissance d'efficacité. Il provoque aussi des idées généreuses qui se traduisent par des actes de courage et de dévouement qui semblent dépasser l'âge de leurs auteurs.

En voici quelques exemples parmi beaucoup d'autres.

Deux petites filles du hameau de Guestreville dinaient, assises près du poêle de la classe. L'une d'elles, âgée de sept ans, s'étant trop approchée du calorifère, mit le feu à son tablier. En un clin d'œil, elle fut entourée de flammes. A ses cris, sa compagne s'enfuit ; mais les jeunes Marcel Bouchendhomme et Daniel Grardel, âgés de dix ans, accourent, se précipitent sur elle et étouffent les flammes avec leur corps et leurs mains. Il était temps, car les cheveux avaient déjà pris feu. Si, au lieu d'agir immédiatement, ces enfants avaient cherché du secours en appelant leur maître, la fillette aurait été affreusement brûlée.

(Pas-de-Calais.)

Le 3 novembre 1900, Aimée Lagorce, élève de l'école laïque des filles de Saint-Germain-des-Prés, a sauvé d'une mort certaine le petit Léon Lachaud, un enfant de 9 ans, idiot et muet. Il était tombé dans une fontaine profonde. Aimée Lagorce, quoique frêle et délicate, a eu l'énergie de le soutenir hors de l'eau pendant que des compagnes allaient chercher du secours.

(Dordogne.)

Le 25 décembre dernier, les jeunes Michenaud Célestin et Michenaud Samuel, deux cousins germains, âgés l'un et l'autre de 12 ans et demi, de l'école de Saint-Martin-des-Noyers, arrivaient au bourg de Saint-Martin, en compagnie de deux camarades, lorsqu'ils entendirent un cri de détresse qui partait d'un lavoir situé à une trentaine de mètres du point où ils étaient parvenus.

La vue du lavoir leur était cachée par un buisson; les deux enfants se précipitèrent pour voir ce qui se passait : une personne qu'ils ne connais-

saient pas se débattait inutilement pour sortir de l'eau. Ils s'empressèrent de la retirer, et la sauvèrent d'une mort certaine, car elle était tombée la tête la première dans ce lavoir assez profond et dont tous les bords sont à pic.

C'était une servante des environs, âgée de 19 à 20 ans, qui avait voulu laver ses sabots avant d'entrer dans le bourg et qui avait glissé dans l'eau savonneuse en s'appuyant sur une planche peu solide.

(Vendée.)

*
**

Champs d'expériences.

Le Conseil général, regrettant de ne pouvoir voter le crédit nécessaire pour installer un champ d'expériences auprès de chaque école, a alloué une somme de mille francs pour la création d'un champ d'expériences par canton.

(Bouches-du-Rhône.)

CORRESPONDANCE

QUESTIONS SCOLAIRES

PRÉPARATION DE CLASSE. — SURVEILLANCE.

M. C. C. à S.

« 1^o Le directeur d'une école doit-il donner à ses adjoints tout ce qui leur est nécessaire pour la préparation de la classe (journaux de classe par exemple) ? »

« 2^o Le directeur peut-il se dispenser de tout service (surveillance des récréations, retenues, etc.) ? »

1^o Aucune prescription de loi n'oblige un directeur à fournir à ses adjoints les journaux de classe. Consultez sur ce point M. votre inspecteur.

2^o Voici ce que dit l'art. 10 du règlement modèle : *Chacun des maîtres attachés à l'école est tenu, à tour de rôle, de surveiller les récréations et de garder les élèves qui ne sont pas rendus à leurs familles, dans l'intervalle des classes du matin et du soir, ainsi que ceux qui sont punis de la retenue après la classe. La surveillance spéciale des élèves pensionnaires et de ceux qui assistent aux études rétribuées ne peut être imposée aux instituteurs adjoints : ils ne peuvent en être chargés que de leur plein gré et suivant une entente à établir entre eux et le directeur de l'école, sous l'approbation de l'inspecteur primaire. Soumettez votre difficulté à ce dernier.*

ÉCOLES SUPÉRIEURES DE COMMERCE.

A divers.

C'est le 1^{er} octobre 1901 que doit avoir lieu le concours d'entrée dans les écoles supérieures de commerce reconnues par l'Etat.

Peuvent prendre part à l'examen, les jeunes gens âgés de seize ans au moins au 1^{er} juillet 1901, qui auront adressé leur demande aux directeurs de ces écoles avant le 15 septembre.

Le nombre des places est de 165 à l'École des Hautes Etudes commerciales, de 110 à l'École supérieure de Commerce de Paris, de 65 à l'Institut commercial. Il varie de 40 à 64 dans les autres écoles supérieures de commerce.

Des places gratuites sont mises au concours par l'Etat dans un certain nombre de ces établissements. Ces places sont au nombre de 7 à l'École des Hautes Etudes commerciales, de 18 à l'École supérieure de Commerce de Paris, dont 6 avec bourse d'internat, de 8 à l'Institut commercial de Paris. En outre, 31 bourses sont réparties entre les écoles supérieures de commerce de la façon suivante : Bordeaux, 4 ; Le Havre, 4 ;

Lille, 7 ; Lyon, 2 ; Marseille, 9 ; Montpellier, 1 ; Nancy, 1 ; Rouen, 3.

Les candidats à ces places gratuites doivent adresser, le 20 juin, dernier délai, au préfet du département de leur domicile une demande sur papier timbré indiquant l'école où ils désirent entrer et accompagné des pièces réglementaires.

En outre la plupart des écoles ont à leur disposition des bourses fondées par les départements, les villes, les Chambres de commerce, etc...

PERCEPTEURS DES CONTRIBUTIONS DIRECTES.

M. S., à V.

Un concours pour l'emploi de percepteur surnuméraire sera ouvert dans le courant du mois d'octobre prochain à Paris et au chef-lieu de certains départements qui seront désignés ultérieurement.

Les jeunes gens qui désireraient y prendre part devront adresser leur demande au Ministère des Finances, direction du personnel, avant le 15 août 1901, date à laquelle la liste d'inscription sera irrévocablement close.

Aucune dispense d'âge ne pouvant, aux termes des règlements, être accordée, nul ne sera admis à concourir s'il a eu moins de 21 ans ou plus de 27 ans au 1^{er} janvier dernier ; toutefois, la limite d'âge de 27 ans est prorogée, pour les candidats qui ont accompli leur service militaire, d'une durée égale au temps passé sous les drapeaux, sans que cette prorogation puisse excéder trois ans.

Tout candidat doit produire, indépendamment d'une demande faite sur papier timbré :

1^o Une expédition authentique de son acte de naissance et, s'il y a lieu, la preuve qu'il a acquis la nationalité française ;

2^o Une pièce faisant connaître sa situation au point de vue de la loi sur le recrutement ;

3^o Un certificat de bonnes vie et mœurs délivré par le maire de sa résidence ;

4^o Une déclaration devant le maire de sa résidence constatant que soit par lui-même, soit par ses parents, il dispose de ressources suffisantes pour assurer son existence pendant la durée de son stage ;

5^o L'engagement de servir dans le département quel qu'il soit auquel l'Administration l'affectera.

Le programme du concours est déposé à la préfecture de chaque département, et il sera en outre envoyé à toute personne qui en fera la demande au Ministère des Finances, Direction du Personnel.

JEANNOT.

C. A. A L'ENSEIGNEMENT DU DESSIN DANS LES ÉCOLES NORMALES.

A plusieurs.

Voici les épreuves écrites et graphiques de la session du 5 mars 1901 :

I. RELEVÉ GÉOMÉTRAL ET PERSPECTIVE. — Faire le croquis coté, à main levée, le relevé géométral et la mise en perspective d'un ensemble d'objets comprenant : 1^o un cylindre traversant une sphère et formant avec elle un vase simple; 2^o une feuille de métal. Chacun de ces objets est ainsi défini :

1^o Le cylindre est circulaire et droit; il a un diamètre de 0^m,10 et une hauteur de 0^m,25. Il repose par sa base sur le plan horizontal, le centre de cette base étant à 0^m,12 de la ligne de terre;

2^o La sphère pénétrée a un diamètre de 0^m,20. Son centre est situé sur l'axe du cylindre à une hauteur de 0^m,10;

3^o La feuille de métal, supposée sans épaisseur, est plane et a la forme d'un carré de 0^m,25 de côté. Elle est perpendiculaire au plan vertical et fait un angle de 45° avec le plan horizontal. Un de ses côtés est

situé sur le plan horizontal. Enfin, elle s'appuie sur la sphère par un point de contact qu'il s'agit de déterminer. (Durée de l'épreuve : 4 heures.)

II. RÉDACTION. — Exposer les avantages que les élèves de l'école normale peuvent retirer, au point de vue de leur éducation artistique, de la visite des monuments. Indiquer comment ces visites peuvent être organisées pour servir de complément à l'enseignement donné à l'école. On pourra emprunter des exemples à une ville ou à une région déterminée. (Durée de l'épreuve : 2 heures.)

III. DESSIN D'UN ORNEMENT EN RELIEF. — Dessiner la « Griffe de lion restaurée » portant le n^o 2778 du *Catalogue de l'École des Beaux-Arts* et faisant partie de la Collection des lycées. (Durée de l'épreuve : 4 heures.)

IV. DESSIN D'UN BUSTE. — Dessiner le buste portant le n^o 1451 du *Catalogue de l'École des Beaux-Arts* et faisant partie de la Collection des lycées : « Agrippa ». (Durée de l'épreuve : 4 heures.)

F. MUTELET.

VARIÉTÉS

LA DÉFENSE DES INTÉRÊTS NATIONAUX

M. d'Estournelles de Constant, député de la Flèche, dont nos lecteurs se rappellent sans doute une belle *Lettre ouverte*¹, publiée, dans le *Temps*, un très intéressant appel.

Il explique que « la France souffre moralement et matériellement d'un déclin momentané ». Ce qu'il entend par là, le voici :

Matériellement, la vie est dure. Tout le monde ne peut être fonctionnaire, toucher une rente ou une pension de l'Etat. La dépopulation, l'alcoolisme s'accroissent et resserrent encore le cercle qui nous étreint.

Moralement, la France cesse d'être souriante, et ses enfants s'entredéchirent. Elle souffre d'autant plus qu'elle mesure les progrès de ses voisins : la Belgique, la Suisse, l'Allemagne; de ses rivaux, même les plus éloignés, depuis l'Amérique jusqu'au Japon. Paralisée par ses charges croissantes et sa routine; se voyant menacée, dépassée de toutes parts, elle s'agrite contre tout le monde et contre elle-même. En vain, essaye-t-on de lui chercher une diversion dans les excès d'une expansion coloniale trop dispersée pour être rémunératrice.....

Est-ce à dire qu'il faille désespérer de la France ? se demande M. d'Estournelles. Il répond :

Non. Le remède est en elle. Il faut le lui démontrer. Il faut en appeler à elle-même. L'action gouvernementale est impuissante à réveiller son initiative. Il faut parler à l'opinion, lui montrer le danger pressant et le remède. Tout nous y invite. Il est temps. L'heure est venue. Le public est prêt à entendre, et ceux qui peuvent lui parler sont prêts à se mettre en route et à commencer leur apostolat.

Et l'auteur de ce vibrant appel conclut en annonçant que, d'accord avec la Ligue de l'Enseignement et sous le patronage d'un grand nombre de notabilités, il entreprend d'organiser dans tout le pays une série de conférences destinées à stimuler l'esprit public en dehors des luttes et des passions politiques :

Donner à toutes ces forces la conscience de la solidarité qui doit les unir; communiquer par la parole à chaque région de la France, puis à la France entière, une ambition économique, un programme, un but; apporter à toutes ces bonnes volontés, à ces énergies qui languissent un aliment; les empêcher de se ronger intérieurement ou de s'entre-détruire en les faisant participer toutes ensemble à une même œuvre, au service de l'intérêt général bien compris, auxiliaire de l'intérêt local et personnel, oui, là est le salut, la source de régénération et d'apaisement.

Nos conférences seront publiques et gratuites; la politique en sera strictement exclue; elles ne comporteront même pas l'allusion la plus lointaine à nos divisions intérieures. Aucune partie de la France ne sera négligée. Nous commencerons par une première tournée de cent conférences.

Dans le Nord et dans l'Est, nous invoquerons l'exemple de nos voisins, tant au point de vue de la bonne organisation des transports qu'en ce qui touche l'exploitation scientifique de nos ressources agricoles, industrielles et minières.

Dans le bassin de la Seine, et surtout dans ceux de la Loire, de la Garonne et du Rhône, nous ferons ressortir les dangers du déboisement des sources de nos rivières et la nécessité de tirer un meilleur parti de notre admirable réseau de navigation intérieure et d'irrigation, pour développer notre production, nos échanges, rendre la vie à des centres devenus peu à peu inaccessibles et ruinés. Dans les Alpes, dans le Jura, dans le Massif central, dans les Pyrénées, partout où la nature accumule des trésors de forces, nous signalerons aux populations la valeur trop souvent encore vierge de nos glaciers, de nos torrents et de nos chutes. Nous appuierons de tous nos efforts l'action si intéressante des syndicats qui ne demandent qu'à naître et dont plusieurs, déjà en pleine activité, nous serviront d'exemples et de modèles, etc. Nous montrerons comment, avec une organisation plus méthodique, une meilleure hygiène, une conception plus savante et plus moderne de ses intérêts, la France pourrait se relever, redevenir riche, prospère, et, par conséquent, forte; comment il n'est pas un point de son territoire dont on ne pourrait faire demain un centre d'activité et d'attraction.

Parmi les noms des conférenciers déjà enrôlés au service de cette belle entreprise, relevons ceux de MM. G. Blondel, Cels, Colrat, Gaston Deschamps, Hauser, Hovelacque, Métin, Rossignol, Schwob. Et souhaitons-leur à tous le succès que mérite une telle initiative.

F. B.

1. Voir le *Manuel* de 1900, n^o 16, p. 245.

P. S. — Notre collaborateur, M. Albert Métin, agrégé de l'Université, chargé par l'Université de Paris d'une mission autour du monde (1898-1900), s'occupe en ce moment d'organiser avec le concours des sociétés scientifiques, des chambres de commerce, des municipalités, etc., une série de conférences sur la situation économique de la France, sur ses clients et ses concurrents, au nom du Comité des intérêts nationaux, dans la région comprise entre Paris, Reims, Le Havre et le Nord. Il a parlé le 3 mars, à Valenciennes, sur l'invitation de la Société de géographie; le 9, à Dunkerque, sur l'invitation de la Société dunkerquoise; le 14, à Douai, sur l'invitation de l'Union géographique du Nord; il doit parler le 23, à Roubaix, sur l'invitation de la Société de géographie. M. A. Métin, 85, rue d'Assas, à Paris, serait très reconnaissant de toute indication qu'on voudrait bien lui transmettre au sujet de la préparation de ces conférences.



Une exposition de champignons.

M. H. de Varigny rend compte dans le *Temps* d'une exposition de champignons dont M. Boudier, l'éminent mycologue, avait pris l'initiative.

On avait réuni 5 à 600 espèces de champignons, à peu près tous français, que M. Boudier a distingués, à l'aide d'étiquettes de couleur, en trois catégories: les rouges ou toxiques, les verts ou indifférents, les blancs ou comestibles. N'ont été rangés parmi les blancs que les champignons de tout repos, qui ne sont jamais nuisibles. Sans nous arrêter à quelque amère réflexion, disons de suite que les blancs sont peu nombreux, une vingtaine environ; ajoutons d'ailleurs — cela nous consolera — que les rouges le sont encore moins; ils ne sont guère qu'une quinzaine.

Comment distinguer les bons des mauvais? — Pour l'ignorance populaire il y a trois ou quatre critères. Le champignon qui change de couleur quand on le décapite ou dont le suc est coloré est dangereux. Or nombre de bolets font exception à cette prétendue règle; quant à la couleur du suc, son sang orangé n'empêche pas certain lactaire de mériter le nom de *délicieux*, pas plus que son lait blanc n'empêche l'amanite printanière d'être particulièrement dangereuse. D'aucuns ont confiance dans le goût des limaces et des escargots, confiance absolument injustifiée. Trop souvent les imprudents ont appris que la cuiller d'argent est trompeuse. Quant à l'action du vinaigre qui neutralise le poison, hélas! l'expérience a fréquemment montré qu'elle est notoirement insuffisante.

Que faire alors? Nous avons dit qu'il y a environ 20 espèces franchement bonnes et 15 franchement mauvaises, toutes des amanites et des valvaires. Eh bien, que l'on fasse étudier avec soin, à l'école primaire, les caractères anatomiques de ces 35 espèces nettement déterminées, et que l'on ne place sous les yeux des élèves que des représentations dont l'exactitude aura été vérifiée par des personnes compétentes. Tel est le vœu qui a été émis par le congrès de

botanique. Quant à tous les autres champignons, les indifférents, le public doit s'en abstenir absolument; bien mieux, les ignorer.

Si l'on fait appel au concours de nos instituteurs, ils le préteront, nous en sommes certain, avec empressement, à la condition qu'on leur donne des indications bien précises. Celle-ci leur fourniront la matière de leçons de choses vraiment intéressantes et vraiment utiles.



BAROMÈTRE POUR TOUS. — Le *Journal d'hygiène* rappelle qu'il n'est pas nécessaire de recourir au baromètre pour savoir le temps probable. Il suffit de savoir lire le baromètre de la nature, et voici les indications qu'il donne:

Il pleuvra:

Si le souci d'Afrique tient sa fleur fermée;

Si le laitron de Sibérie tient sa fleur ouverte pendant la nuit;

Si le chardon des foulonniers resserre ses monstrueuses écailles;

Si la tige du trèfle se redresse;

Si les vers de terre sortent en abondance;

Si les oiseaux de basse-cour, les perdrix et les moineaux s'ébattent dans la poussière;

Si les canards et les oies volent çà et là et plongent dans l'eau;

Si les moutons et les chèvres sautent et se battent;

Si les abeilles s'éloignent peu de leur ruche;

Si les hirondelles volent rapidement en rasant le sol.

On peut compter sur le beau temps:

Si la rose de Jéricho pelotonne et contracte ses branches;

Si la tourterelle roucoule lentement;

Si les chauves-souris voltigent en grand nombre;

Si les corbeaux crient le matin;

Si les moucheron se rassemblent vers le couchant du soleil et forment des colonnes tourbillonnantes;

Quand les fils de la Vierge s'étendent à travers les sillons.



TROP OU TROP PEU DE RIGUEUR? — Le *Journal des Débats* — en renouvelant ses critiques à propos des jugements du président Magnaud de Château-Thierry qui acquitte ou frappe de peines illégalement mitigées les malheureux jugés dignes de pitié ou d'indulgence — y oppose ce fait divers:

« A Londres, la propriété est protégée avec une énergie digne de la dureté romaine. Hier même, disent les dépêches, la Cour d'assises de Middlesex a condamné à dix-huit mois de prison, avec travaux forcés, un jeune homme de dix-huit ans (un enfant!), pour avoir volé un penny chez un boulanger. Le jury, que la plupart des nations civilisées honorent pour ce qu'il sauvegarde les droits de l'humanité, le jury, que l'Angleterre se vante d'avoir inventé, n'est point tendre dans les questions d'intérêt. Dans cette affaire, on trouvera peut-être qu'il a eu le cœur un peu sec. Mais, n'est-ce pas? *business is business*. (« Les affaires sont les affaires. ») Un penny vaut exactement 10 centimes.

ACTES OFFICIELS

CONCERNANT L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

ARRÊTÉS relatifs à l'interdiction d'un livre dans les établissements publics et dans les écoles libres ou privées de tout ordre. — (29 mars).

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts,

Vu la loi du 27 février 1880, article 4 ;

Vu les trois volumes publiés par M. l'abbé Vandepitte, à l'imprimerie-librairie J. Lefort, rue des Saints-Pères, n° 30, à Paris, et rue Charles-de-Muysart, n° 24, à Lille, volumes qui ont pour titres : *Précis d'Histoire de France* (cours élémentaire) ; *Petite Histoire de France à l'usage des écoles chrétiennes* (résumés, tableaux généalogiques, cartes, gravures) ; *Histoire de France à l'usage des maisons chrétiennes d'éducation*,

La Section permanente du Conseil supérieur de l'Instruction publique entendue,

Arrête :

ART. 1^{er}. Est interdit l'ouvrage en trois volumes ci-dessus désigné comme livre d'enseignement, de lecture et de prix dans les établissements publics d'enseignement de tout ordre.

ART. 2. MM. les Recteurs d'académie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts,

Vu la loi du 27 février 1880, article 5,

Vu les trois volumes publiés par M. l'abbé Vandepitte, à l'imprimerie-librairie J. Lefort, rue des Saints-Pères, n° 30, à Paris, et rue Charles-de-Muysart, n° 24, à Lille, volumes qui ont pour titres : *Précis d'Histoire de France* (cours élémentaire) ; *Petite Histoire de France à l'usage des écoles chrétiennes* (résumés, tableaux généalogiques, cartes, gravures) ; *Histoire de France à l'usage des maisons chrétiennes d'éducation*,

Arrête :

ART. 1^{er}. Est interdit l'ouvrage en trois volumes ci-dessus désigné comme livre d'enseignement, de lecture et de prix dans les écoles libres ou écoles privées de tout ordre.

ART. 2. Les Recteurs des diverses académies sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

GEORGES LEYGUES.

Conseil départemental de la Corrèze.

26 mars. — M. Simon, inspecteur de l'enseignement primaire à Tulle, est nommé membre du Conseil départemental de l'enseignement primaire, en remplacement de M. Fontenaille, qui a reçu une autre destination.

PERSONNEL. — NOMINATIONS

Inspection de l'enseignement primaire.

28 mars. — M. Launey, inspecteur de l'enseignement primaire (1^{re} classe), en congé, est nommé à Lyon (2^e circonscription), en remplacement de M. Vial, qui a été admis à la retraite.

Écoles normales primaires.

INSTITUTEURS.

Directeur.

30 mars. — M. Bouffandeau, directeur de l'école normale de Douai, en congé, est admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite, comme hors d'état de continuer ses fonctions.

Professeur.

2 avril. — Un nouveau congé de deux mois est accordé, sur sa demande et pour raisons de santé, à M. Figarol, professeur à l'école normale de Perpignan.

Maître interne.

29 mars. — M. Kuhn, pourvu du certificat d'aptitude au professorat des écoles normales et des certificats d'aptitude à l'enseignement de l'anglais dans les écoles normales et dans les lycées et collèges, est nommé maître interne à l'école normale d'instituteurs du département de la Seine, en remplacement de M. Pagès, qui a été appelé à d'autres fonctions.

Directeurs d'école annexe.

2 avril. — M. Linol, instituteur délégué à la direction de l'école annexe à l'école normale de Montluçon, est délégué à

la direction de l'école annexe à l'école normale de Châteauroux, en remplacement de M. Picheire, qui a été admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite.

29 mars. — M. Picheire, directeur de l'école annexe à l'école normale de Châteauroux, en congé, est admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à une pension de retraite, pour cause d'ancienneté d'âge et de services, à partir du 20 mars 1901.

INSTITUTRICES.

Professeures.

26 mars. — Un nouveau congé d'un mois est accordé, sur sa demande et pour raisons de santé, à M^{me} Courtial, née Vogeli, professeuse à l'école normale d'Amiens.

28 mars. — Un congé d'un an, à partir du 15 avril, est accordé, sur sa demande, à M^{lle} Naudet, professeuse à l'école normale de Saint-Étienne.

Un congé, jusqu'à la fin de la présente année scolaire, est accordé, sur sa demande, à M^{me} Launey, née Gullon, professeuse à l'école normale de Rouen.

19 mars. — Un congé de trois mois est accordé, sur sa demande et pour raisons de santé, à M^{me} Sentini, née Heroux, directrice de l'école maternelle annexe à l'école normale d'Agen.

30 mars. — M^{lle} Dudon, institutrice adjointe à l'école primaire supérieure de Nérac, est déléguée, à titre provisoire, à l'école normale de Douai, en remplacement de M^{lle} Vial, qui a été appelée à d'autres fonctions.

2 avril. — M^{lle} Gaillon va de Grenoble à Troyes.

Un nouveau congé jusqu'à la fin de la présente année scolaire est accordé à M^{lle} Dufetelle, professeuse à l'école normale de Niort.

Écoles primaires supérieures.

FILLES.

Professeures.

28 mars. — Un nouveau congé, jusqu'à la fin de la présente année scolaire, est accordé, sur sa demande et pour raisons de santé, à M^{lle} Marie (Louise), professeuse à l'école primaire supérieure du Havre.

PROMOTIONS

30 mars. — Sont promus, avec effet du 1^{er} janvier 1901 :
De la deuxième classe à la première.

M. Baille, inspecteur de l'enseignement primaire, à Tunis.
De la cinquième classe à la quatrième.

MM. Devaux et Bouvier, professeurs à l'école normale de Tunis.

De la troisième classe à la deuxième.

M^{me} Germain, née Purtschet, professeuse à l'école secondaire de jeunes filles de Tunis.

M. Legrand, professeur d'école normale détaché au service du gouvernement égyptien.

HONORARIAT.

INSTITUTEURS.

22 mars. — Les instituteurs en retraite ci-après désignés sont nommés instituteurs honoraires :

MM. Raboul, à Aubignas (Ardèche) ; — Viallard, à Lavoulte (Ardèche) ; — Maurel, à Guilhaud (Ardèche) ; — Balmelle, à Saint-Jeure-d'Ay (Ardèche) ; — Marnas, à Ruoms (Ardèche) ; — Marcon, à Issamoulienc (Ardèche) ; — Faure, à Saint-Front-de-Pradoux (Dordogne) ; — Bernard, à Busy (Doubs) ; — Morel, à Brezolles (Eure-et-Loir) ; — Gindre, aux Moussières (Jura) ; — Pautey, à Gvingey (Jura) ; — Baché, à Castets (Landes) ; — Junca, à Cazères (Landes) ; — Lamou, à Tarnos (Landes) ; — Pécastaing, à Lit-et-Mixe (Landes) ; — Adde, à Fongerolles (Mayenne) ; — Barbé, à La Pôoté (Mayenne) ; — Gallerie, à Craon (Mayenne) ; — Dalifard, à Courcité (Mayenne) ; — Lelée, à Pré-en-Pail (Mayenne) ; — Le Maître, à Saint-Laurent-de-Mortiers (Mayenne) ; — Rousseau, à Aron (Mayenne) ; — Pautremat, à Plumeliau (Morbihan) ; — Cotel, à Riencourt-le-Cagnicourt (Pas-de-Calais) ; — Lhosté-Martinou, à Barzan (Basses-Pyrénées) ; — Malet, à Charette-de-Bas (Basses-Pyrénées) ; — Pucheu, à Arzacq (Basses-Pyrénées) ; — Sarrailh, à Monein (Basses-Pyrénées) ; — Jourdet, à Menoux (Haute-Saône) ; — Mourey, à Corravillers (Haute-Saône) ; — Réverchon, à Autoreille (Haute-Saône) ; — Roussel, à Equivilley (Haute-Saône) ; — Miannay, à Condé-Folie

(Somme); — Simon, à Corbie (Somme); — Bonnefoi, au Luc (Var).

INSTITUTRICES.

22 mars. — Les institutrices en retraite, ci-après désignées, sont nommées institutrices honoraires :

M^{me} Viallard, née Dubourdeau, à Lavoulte (Ardèche); — André, née Maingnie, à Besançon (Doubs); — Borthault, née Vienot, à Besançon (Doubs); — Beurrier, née Trimaille, à Roche-les-Beaupré (Doubs); — M^{les} Chevillot (Marie), à Besançon (Doubs); — Lannay (Alphonsine), à Chartres (Eure-et-Loir); — Guy (Judith), à Champagnole (Jura); — Jost (Irma), à Cesancey (Jura); — M^{me} Deysson, née Lanusse, à Biscarrosse (Landes); — M^{lle} Poyillau (Elisabeth), à Saugnac-et-Muret (Landes); — Bachiin (Pauline), à Charency-

Vezen (Meurthe-et-Moselle); — M^{me} veuve Germain, née Chalumeau, à Premery (Nièvre); — Clerc, née Doreau, à Flety (Nièvre); — veuve Gaujous, née Danteloup, à Saint-Léger-des-Vignes (Nièvre); — Mounier, née Fourcaud, à Chaumont (Haute-Marne); — M^{lle} Beuchet, à Apremont (Haute-Saône); — M^{me} Puyen, née Poulhan, à Arbus (Basses-Pyrénées).

L'ÉCOLE.

(Exécution de l'article 19 de la loi du 30 octobre 1886.)
Par arrêté préfectoral du 2 mars 1901, l'école publique de filles de Magnat (département de l'Allier) a été laïcisée.

(Journal officiel du 27 mars 1901.)

CRAIE ROBERT

Durieu, 156, rue Broca, Paris, Succ^r de F. Jacquier et C^{ie}, anciennement R. Faustin-Hélie.

Seule fabrique de Craie et Pastel « Robert » de toutes couleurs pour tableaux noirs, etc. — Exiger la marque à feu sur les boîtes : Craie Robert (déposée). La craie artificielle « Robert », très douce, a l'avantage de ne pas rayer les tableaux et de ne pas salir les doigts. Craie « Robert » pour tailleurs et billards, en toutes couleurs, qualité supérieure. — Toiles et tableaux ardoisés. Ardoises naturelles et factices avec encadrement métallique perfectionné et breveté. Envoi franco de tarifs et échantillons.

Remise aux membres du corps enseignant.



Contre la **CONSTIPATION**
et ses conséquences :

PURGATIFS, DÉPURATIFS

— **ANTISEPTIQUES** —

EXIGER les VÉRITABLES

avec l'**Étiquette** ci-jointe en **4 couleurs**

et le **NOM du DOCTEUR FRANCK**

1⁵⁰ La 1/2 B^{te} (50 grains); 3 fr. la B^{te} (105 grains).

Notice dans chaque Boîte. TOUTES PHARMACIES

AUTOCOPISTE-NOIR Imprimez vous-même
Circulaires, Dessins, Plans, Musique, Photographie. —
Plumes et Stylographes ou contrôlé marque GAW'S (1^{er} du Monde)
SPECIMENS franco. J. DUBOULOZ, 9, B^d Poissonnière, Paris.

CADEAU

L'Union Agricole Provençale, société d'agriculteurs, créée pour la vente de ses produits aux consommateurs, dirigée par MM. J. POURRIÈRE, TRISSIER et C^{ie}, à LANÇON (B.-du-R.), offre comme réclame sacrifiée à titre d'échantillons, pour faire apprécier la valeur de ses huiles :

1 bidon huile, 3 kilos.

1 bocal olives vertes.

2 kilos savons 60 0/0.

1 corbeille figues, 1 kilo.

1 boîte 3 savonnettes parfums plus une surprise.

1 flacon eau de fleurs d'orange.

1 échantillon vin, côtes du Rhône, garanti naturel.

1 boîte café torréfié extra de 250 grammes.

1 sac pâtes alimentaires pour potage, de 250 grammes.

Logé, franco de port, par grande vitesse en gare de l'acheteur, contre la somme de 12 francs, payable par mandat-poste après réception. Pour autres renseignements, comme pour sa représentation qu'elle offre contre fortes remises à toute personne honorable, s'adresser au Siège Social ou au fondateur et directeur : M. J. POURRIÈRE, ancien maire, Villa Seisseau, à Lançon (B^{es}-du-Rhône). G^d Prix collectif, E^{on} de 1900.



POMMADE MOULIN

Guérit Dartres, Boutons, Démangeaisons, Acné, Eczéma, Pelade, Hémorroïdes, ainsi que toutes les maladies de la peau. Elle arrête la chute des cheveux et des cils, et les fait repousser.

« Monsieur, Votre pommade m'a parfaitement réussi dans plusieurs maladies de la peau et Eczéma, même chronique.

D. de MONTAIGU, ex-int. des Hôpitaux.

21, Rue Croix-des-Petits-Champs, Paris.

« Votre pommade m'a guérie et les cheveux sont très bien repoussés.

Femme BASSOT, St-Germain-des-Fossés ».

Env. s^{ic} être mand. de 2³⁰ à MOULIN, Ph^{er}. 30, R. Louis-le-Grand, Paris.

EAU DE DOLAINCOURT (Vosges). Sulfurée

sodique arsénicale. Température 90°5; sulfure de sodium 0.063. Unique dans l'Est et sans rivale en France. Etablissement ouvert toute l'année.

Guérit : pharyngites, laryngites, bronchites, pleurésies, asthmes, phtisie, affections de la peau, gravelle, catarrhes, dyspepsie, gastralgie, dissipe les embarras d'estomac et remet en appétit. — Essai 10 bouteilles, 5 francs.

PLUME SCOLAIRE

DE J. ALEXANDRE

PETITES ANNONCES

Pour répondre au désir souvent exprimé par bon nombre de nos lecteurs, nous ouvrons à leur usage, dans nos colonnes, une rubrique de « Petites Annonces », où nous insérerons celles qu'ils jugeront utiles de nous envoyer, au prix de 10 centimes par mot

Prière de joindre, en mandat ou timbres-poste, le montant de l'insertion calculé sur ce tarif, avec le texte de l'annonce à insérer.

L'Administration du Manuel Général se réserve le droit de refuser purement et simplement, sans en donner de motifs, les annonces qu'il ne lui conviendrait pas d'insérer.

Privilege réservé à nos abonnés d'un an : 20 mots gratuits.

Une institutrice de la banlieue de Paris demande à permuter avec une institutrice de l'Ariège. M. G. 27.

Occasion. — On céderait, banlieue de Nice, quartier très sain, belle situation, jardin grand avenir, allant route nationale à plage, douze mille mètres carrés, 3 fr. 50; habitation. Station tramway électrique, gare, eau, électricité, bains de mer. Orangers, fruits, fleurs, légumes. — Bourrelly, Cros-sur-Mer (Alpes-Maritimes). M. G. 28.

PATE EPILATOIRE DUSSER

Employée une ou deux fois par mois, elle détruit les poils follets disgracieux sur le visage des Dames, sans aucun inconvénient pour la peau, même la plus délicate. Sécurité, Efficacité garanties. — 50 Ans de succès. — (Pour la barbe, 20 fr.; 1/2 boîte, spéciale pour la moustache, 10 fr. Franco m^{ca}). — Pour les bras, employer le PILIVORE (20 fr. et 10 fr.) — DUSSER, 4, Rue J.-J. Rousseau, PARIS.

Enrichissez-vous les Uns les Autres!

○○○○

LA QUESTION SOCIALE RÉSOLUE :

Pour fournir le travail nécessaire à l'existence, il faut une bonne alimentation qui donne l'énergie physique. Mais la bonne alimentation coûte cher. Ses dépenses sont une lourde charge.

En vain les Sociétés Coopératives, les Associati ns de tous genres essayent de la diminuer. La grande difficulté, que beaucoup d'économistes éminents ont cherché à résoudre, est, avant tout, de mettre à la

portée des plus humbles, cet excellent réparateur des forces humaines, cette boisson hygiénique vraiment française, en un mot le vin, le vrai vin, qui a fait de notre race une race privilégiée.

Où les Economistes ont échoué, un simple Propriétaire a réussi, et l'on peut dire que son idée, étendue à tout, résoudrait la question sociale.

+ + +

Une idée de Propriétaire Philantrope

M. Félix LOMBARD est propriétaire à Aubais (Gard). Il possède des clos importants placés en terrains privilégiés, et voici le raisonnement très simple qu'il s'est fait :

« J'ai un ami à dîner. On verse un bon vin, il en demande le nom et le prix, cela se passe ainsi chez tous mes clients, parce que d'ailleurs, ils me restent toujours fidèles et ne sont plus pour moi des étrangers. Puisqu'ils ne sont plus pour moi des étrangers, je veux les associer, pour ainsi dire, à mes affaires, et supprimer du même coup les intermédiaires ruineux. C'est eux qui vendront mon vin à leurs parents, à leurs amis qui le trouveront de leur goût. »

On a compris l'idée de M. Félix LOMBARD. Un client lui écrit :

« M. X... vous a demandé une pièce de vin sur mon conseil. M. LOMBARD répond : « Merci, mon cher client. Mon bénéfice de véritable propriétaire n'est pas énorme, mais laissez-moi vous en offrir tout de même la part qui pourrait revenir à un courtier professionnel. Je vous envoie ou je porte à votre compte la somme de tant.... »

Et voilà comment un simple avis donné à propos et en toute confiance à un ami, à un parent, représente un gain qui, répété, est bientôt appréciable.

Un avantage pécuniaire qui n'est pas à dédaigner

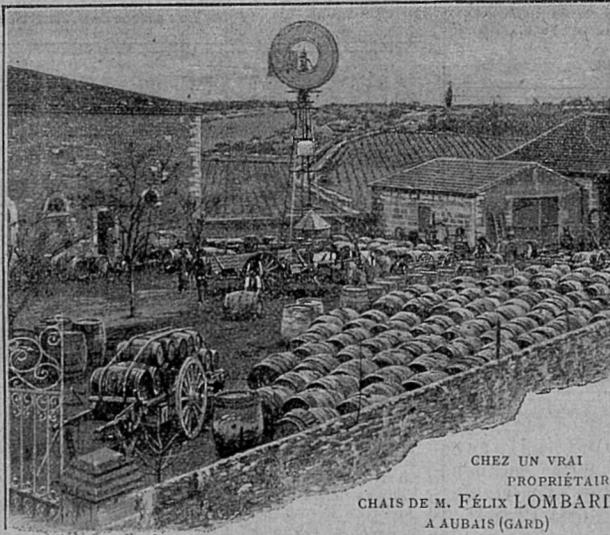
M. Félix LOMBARD, propriétaire à Aubais (Gard) ne vend que des vins irréprochables et à un prix absolument raisonnable. On n'a donc que des éloges de ceux à qui on les fait connaître.

Il offre une remise de 20 fr. par 1/2 muid — de 10 fr. par pièce — de 5 fr. par feuillette pour les vins ordinaires, et de 12 % pour les vins fins et spiritueux, sur tous les produits que l'on achète pour soi-même ou pour de bons clients.

Il y a mieux encore. Au bout de 50 hectolitres placés, en sus de la commission, M. Félix LOMBARD fait cadeau dans l'année d'une feuillette de « Saint-Georges », vin absolument supérieur et renommé à juste titre.

Tout de confiance!

Il va sans dire que M. Félix LOMBARD, propriétaire à Aubais (Gard), procède vis-à-vis de ses clients en toute confiance : il envoie des échantillons franco et gratis, sur simple demande. Enfin il laisse toujours le droit de refuser à l'arrivée sur gare, les pièces dont le vin ne serait pas conforme à l'échantillon accepté. Pour plus amples renseignements lui écrire, il répond lui-même et toujours. AG



CHEZ UN VRAI
PROPRIÉTAIRE.
CHAIS DE M. FÉLIX LOMBARD,
A AUBAIS (GARD)